

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2016

(Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

I. ORGANISATION DU SERVICE :

I.1 Territoire desservi :

Le périmètre du SIRTOM est composé de 36 communes avec trois villes centrales (Courville-sur-Eure, La Loupe, Senonches).

I.2. Collecte des déchets provenant des ménages.

- **Nombre d'habitants desservis : 27 137 (Chiffres Base INSEE 2016)**

- **Fréquence des collectes :**

Fréquence des collectes en porte-à-porte en camion bi-compartmenté:

- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères sur l'ensemble des communes
- Une collecte hebdomadaire en porte à porte des emballages ménagers sur l'ensemble des communes
- Deux collectes hebdomadaires en porte à porte des ordures ménagères pour les collèges, les cantines scolaires, les maisons de retraite, les immeubles HLM, les campings, les centres de loisirs avec hébergement.

La collecte du papier (sur 73 éco-point) et du verre (sur 92 éco-point) est réalisée en apport volontaire.

- **Collectes séparatives proposées**

Le tri sélectif a débuté en avril 2000 avec le ramassage des emballages ménagers en porte-à-porte dans les villes centres et la mise en place de points d'apport volontaire (verre, emballages ménagers et journaux/magazines).

La collecte sélective des Emballages Ménagers en porte à porte en camion bi-compartmenté est généralisée sur l'ensemble du SIRTOM depuis le 01 Juin 2006.

- **Nombre et localisation des déchèteries; types de déchets acceptés.**

Trois déchèteries gérées par le SIRTOM sont en service (sur les communes de Courville-sur-Eure, Senonches et Saint Eliph) et desservent l'ensemble des communes du SIRTOM.

Les Habitants de Saint Luperce ont accès à la déchèterie de Saint Aubin des Bois par le biais d'une convention d'apport signée avec Chartres Métropole. Les données issues de cette convention ne sont pas connues au moment de la réalisation du rapport annuel.

Les matériaux acceptés en déchèteries sont les suivants : métaux, encombrants, cartons, textiles et linge de maison, bois, gravats, végétaux, huiles, batteries, Déchets Diffus spécifiques (DDS), Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE), Cartouches d'Encre, DASRI, piles, ampoules.

Les déchèteries sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes résidant sur le périmètre du syndicat jusqu'à 2 m³ par jour pour les végétaux et 1 m³ par jour pour les autres matériaux.

- **Types de collecte des encombrants et paramètres afférents**

Aucune collecte des encombrants en porte à porte n'est organisée par le syndicat. Ce type de déchet est à déposer en déchèterie.

I.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Les artisans et commerçants payant une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, bénéficient d'un ramassage hebdomadaire. Le volume collecté doit être inférieur ou égal à 1 320 litres.

En ce qui concerne les producteurs de plus de 1 320 litres par semaine (camping et établissements médicalisés) une redevance spéciale est mise en place.

Les apports des professionnels en déchèteries sont facturés en fonctions des volumes (ou poids) par type de déchet.

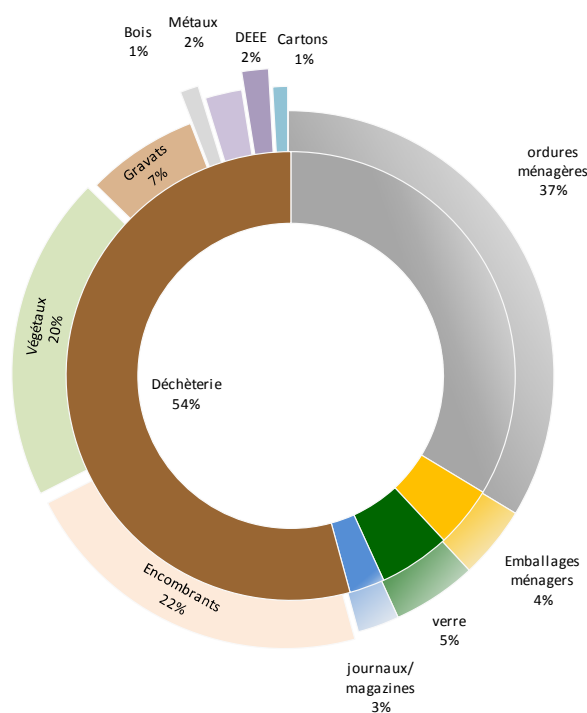
Les déchets des industriels ne sont collectés ni en porte à porte ni en déchèterie.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 Evolution des tonnages collectés

	année 2015	année 2016	evolution
Emballages ménagers	713,94	768,37	7,62%
verre	911,64	897,78	-1,52%
journaux/magazines	430,18	442,44	2,85%
ordures ménagères résiduelles	6 240,90	5 880,14	-5,78%
Total OMA	8 296,66	7 988,73	-3,71%
textiles (hors déchèteries)	96,68	81,07	-16,15%
Métaux	306,24	389,02	27,03%
Encombrants	3 441,54	3 807,00	10,62%
mobilier		22,78	0,00%
Bois	127,66	193,14	51,29%
Végétaux	3 170,44	3 459,34	9,11%
Cartons	164,71	158,74	-3,62%
Gravats	1 277,15	1 184,82	-7,23%
Huile	12,33	13,78	11,76%
DDM	45,09	52,63	16,72%
DEEE	260,28	283,02	8,74%
Piles	1,17	0,85	-27,18%
textiles (déchetteries)	17,75	22,48	26,65%
ampoules	1,15	1,16	0,70%
Total déchèterie	8 825,51	9 588,76	8,65%
TOTAL DECHET	17 218,85	17 658,56	2,55%

Répartition des tonnages collectés en 2016 :



II.2. Ratios

Quantité collectée (Kg/hab/an) :	2015	2016	Evolution	Objectif prévention 2017
Ordures Ménagères	231	217	-6,27%	
Verre	34	33	-2,03%	
Journaux/magazines	16	16	2,32%	
Emballages Ménagers	26	28	7,06%	
TOTAL OMA	307	294	-4,21%	313
Déchets des déchetteries	327	353	7,98%	
TOTAL	634	647	2,07%	659

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produit (base 100 en 2010) : 101.

II.3. Modalités de Traitement

Localisation des unités de traitement et nature des traitements :

- Les *emballages ménagers* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) par Dreux Agglomération, après un transfert à Mainvilliers (28). Les emballages triés sont ensuite envoyés vers les différentes filières de recyclage.
- Le *verre* est recyclé par Saint Gobain après un transfert par la société VEOLIA PROPLETE à Lucé (28) ;
- Les *journaux/magazines* sont triés au centre de tri NATRIEL de Dreux (28) par Dreux Agglomération et recyclés par la papeterie UPM Chapelle Darblay à Grand Couronne (76).
- Les *ordures ménagères* sont traitées et valorisées au centre de valorisation énergétique ORISANE à Mainvilliers (28) (performance énergétique > 0.6)

Nature des traitements des déchets collectés en déchèteries :

o *Recyclage* : les cartons et les métaux sont recyclés par VEOLIA Propreté

o *Valorisation Matière* :

Le bois est valorisé en combustible ou contre-plaqué par la société KRONOFrance à Sully sur Loire (45)

Les végétaux sont transformés en compost par VEOLIA Propreté sur la plateforme de compostage du Thieulin (28)

Les textiles sont réutilisés ou valorisés en isolant par Le Relais à Favières (28).

o *Valorisation énergétique* :

Depuis le 06 mai 2014 une partie des encombrants est triée sur la Plateforme de VEOLIA Propreté à Lucé (28) pour être incinérée à l'usine INOVA à Pithiviers (45) (performance énergétique > 0.6).

En 2016, ce tri a permis de détourner de l'enfouissement 71 t d'encombrant soit 2% des tonnages d'encombrant collectés.

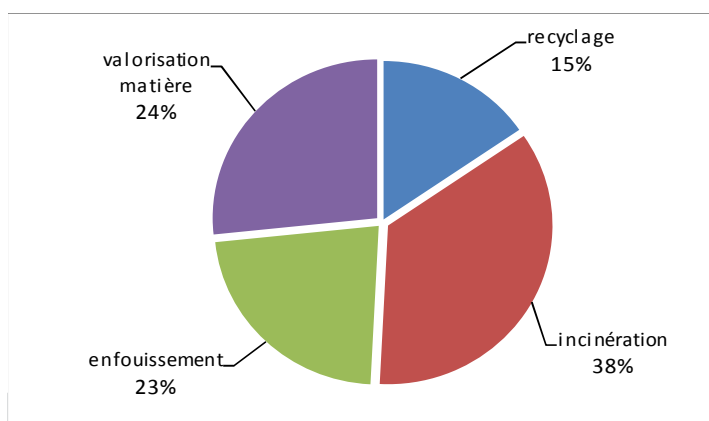
o *Réutilisation* :

Les gravats sont utilisés en remblais pour une partie en carrière à Saint Luperce (28) et pour une partie sur des chantiers privés. L'utilisation des gravats sur des chantiers privés a permis de détourner 940.80t de gravats soit 79% des gravats collectés représentant une économie de 6 726 € sur l'année 2016.

o *Enfouissement* : les encombrants non incinérables sont enfouis à l'ISDND de Bucy Saint Liphard (45) avec récupération des bio-gaz.

Indice de réduction de l'enfouissement (base 100 en 2010) : 135

Répartition des modes de traitements :



II.4 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Marché avec la société VEOLIA Propreté de Lucé (28) depuis le 01 Juin 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Traitement des ordures ménagères :

Adhésion au Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure et Loir pour le transfert et le traitement des O.M. au centre de valorisation énergétique d'ORISANE de Mainvilliers (28) (échéance convention : 31/12/2018)

Tri des emballages ménagers :

Tri au centre de Tri Natriel à Dreux (28) par Dreux Agglomération dans le cadre de la convention de coopération signé avec le SOMEL, Dreux agglomération, Chartres Métropole et les membres du SOMEL depuis le 01 juin 2014 (échéance convention : 31/12/2018).

Tri des journaux/magazines :

Tri au centre de Tri Natriel à Dreux (28) par Dreux Agglomération dans le cadre de la convention de coopération signé avec le SOMEL, Dreux agglomération, Chartres Métropole et les membres du SOMEL depuis le 01 juin 2014 (échéance convention : 31/12/2018).

Collecte des points d'apport volontaire :

Marché avec la société VEOLIA Propreté de Lucé (28) depuis le 01 Juin 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Traitement des déchets végétaux :

Marché avec la société VEOLIA Propreté au Thieulin (28), depuis le 05 Mai 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Exploitation des déchèteries (Gardiennage, enlèvement, transport et traitement des déchets) :

Marché avec la société VEOLIA Propreté depuis le 05 Mai 2014 (échéance du marché : 31/12/2019)

Gestion des déchets diffus spécifiques:

Marché avec la société SVR Propreté depuis le 05 Mai 2014 (*échéance du marché : 31/12/2019*).

Depuis le 06/11/2013, le SIRTOM a contractualisé avec l'éco-organisme ECO-DDS pour la collecte d'une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages.

Filières issue de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

En 2016, 2 436.35 t ont été orientés vers les filières REP, entraînant un soutien global des éco-organismes de 365 951.76 € soit un soutien moyen de 151.20 €/t (160.71 €/t en 2015).

Emballages ménagers : contrat avec EcoEmballages depuis le 26/09/2011 (*échéance du contrat : 31/12/2016*)

Objectif de la filière : taux de recyclage des emballages ménagers de 75 % en 2012

	Emballages ménagers	verre	Total
Gisement national	38.55 kg/hab	34.48 kg/hab	73.03 kg/hab
recyclage SIRTOM	15.50 kg/hab	30.46 kg/hab	45.96 kg/hab
Taux de recyclage	40.21 %	88.3 %	62.93 %

DASRI : contrat avec l'éco-organisme DASTRI depuis le 19 Septembre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2016*)

Papiers graphiques (journaux/magazines) : Contrat avec ECOFOLIO depuis le 23 Octobre 2013 (*échéance du contrat : 31/12/2016*)

Objectif de la filière : taux de recyclage de 55% en 2016

Performance du SIRTOM : 17 kg/hab en 2016 soit 75 % du gisement potentiel.

Ampoules et D3E : contrat avec l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E et, Eco-système pour les DEEE, Recylum pour les ampoules depuis le 01 janvier 2015 (*échéance des contrats le 31/12/2020*)

DDS : contrat avec ECODDS depuis le 06 Novembre 2013, pour une partie des déchets diffus spécifiques produits par les ménages (*échéance du contrat le 31/12/2017*)

Objectif de la filière : collecter 0.5 kg/hab/an en 2015

Performance SIRTOM : 0,72 kg/hab/an

Piles : l'éco-organisme agréé COREPILE collecte et recycle les piles et accumulateurs déposés en déchèteries mais aucun contrat n'a été signé et aucun soutien aux collectivités n'est prévu par les procédures d'agrément.

Objectif de la filière : taux de recyclage entre 50% et 75 % en fonction des types de piles.

L'atteinte des objectifs par le SIRTOM ne serait pas représentatif puisque la filière de collecte des piles est très développée en dehors des déchèteries (supermarchés, commerces de proximité...).

Textiles : Le SIRTOM n'a pas choisi de contractualiser avec l'éco-organisme ECO-TLC pour les textiles et linge de maison. Le Relais, situé à Favières, gère gratuitement la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des textiles collectés sur le périmètre du syndicat. Le SIRTOM a résilié fin 2014 la convention qui le liait à la société Ecotextile afin de n'avoir qu'un gestionnaire local pour le textile.

Objectif de la filière : 4.6 kg/hab/an en 2019 et 1 PAV pour 1500 hab

Performance du SIRTOM : 3.8 kg/hab en 2016 et 1 PAV pour 1200 hab

Déchets d'éléments d'Ameublement : contrat avec Eco-mobilier depuis le 01/08/2015 (*échéance du contrat : 31/12/2017*)

Objectif de la filière : réutiliser et recycler 45% des déchets d'élément d'ameublement des particuliers en 2015

Potential de collecte : 25 kg/hab/an – *performance SIRTOM*: 7.6 kg/hab/an (*extrapolation des 7 mois de collecte sur la déchèterie de Senonches*).

II.5. Organisation et évolution du service

- Mise en place de la filière opérationnelle de collecte des mobiliers sur la déchèterie de Senonches en avril 2016.
- Acquisition et distribution des bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au cours du dernier trimestre 2016. Bilan : 12 775 bacs distribués.
- Principaux investissements : composteurs (380), mise en place d'armoire de stockage pour les déchets diffus spécifique (ex DMS), colonnes d'apport volontaire (10 verre et 4 papier), mise aux normes des garde-corps en déchèteries, acquisition/distribution des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères.

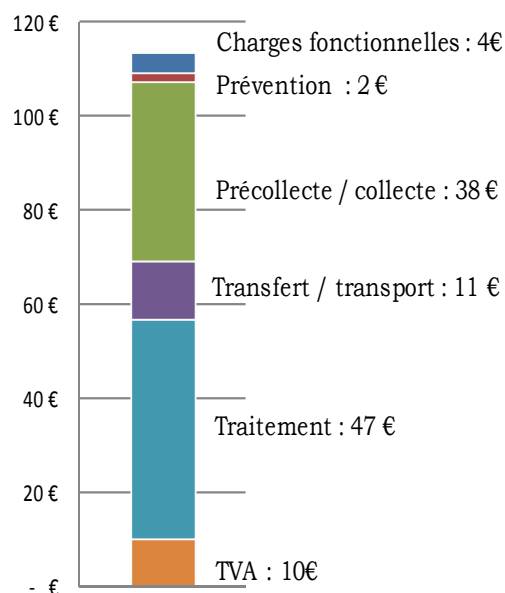
III INDICATEURS FINANCIERS :

III.1. Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

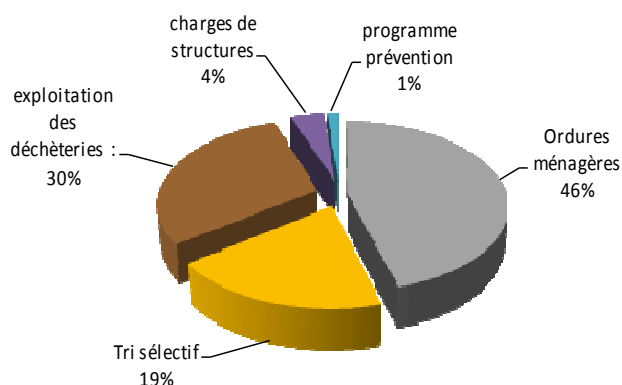
Le montant annuel global des dépenses est de 3 149 965.13 pour l'année 2016 dont les grandes catégories suivantes :

	Montant 2016	Ratio	
		€/hab	€/foyer
Ordures ménagères	1 393 148 €	51 €	103 €
Tri sélectif	580 220 €	21 €	43 €
exploitation des déchèteries :	911 984 €	34 €	67 €
charges de structures	120 421 €	4 €	9 €
programme prévention	42 624 €	2 €	3 €
Total	3 048 396 €	112 €	224 €

Répartition des coût par étapes



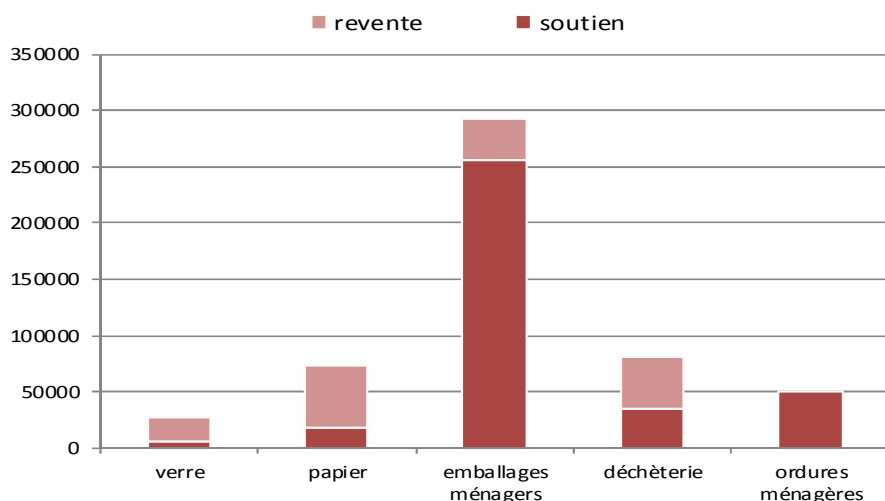
Répartition des charges par flux



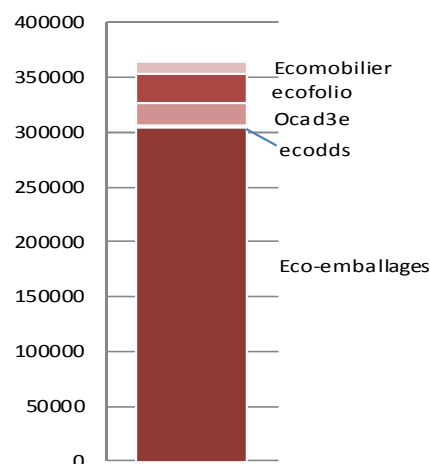
Ces dépenses sont majoritairement financées par les recettes suivantes :

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	2 467 089,07 €	(soit 91 €/hab ou 181 €/foyer)
Soutiens des eco-organismes :	365 356,03 €	
Aides de l'ademe :	38 124,00 €	
Vente de matériaux :	154 353,13 €	

répartition des recettes par flux de déchets



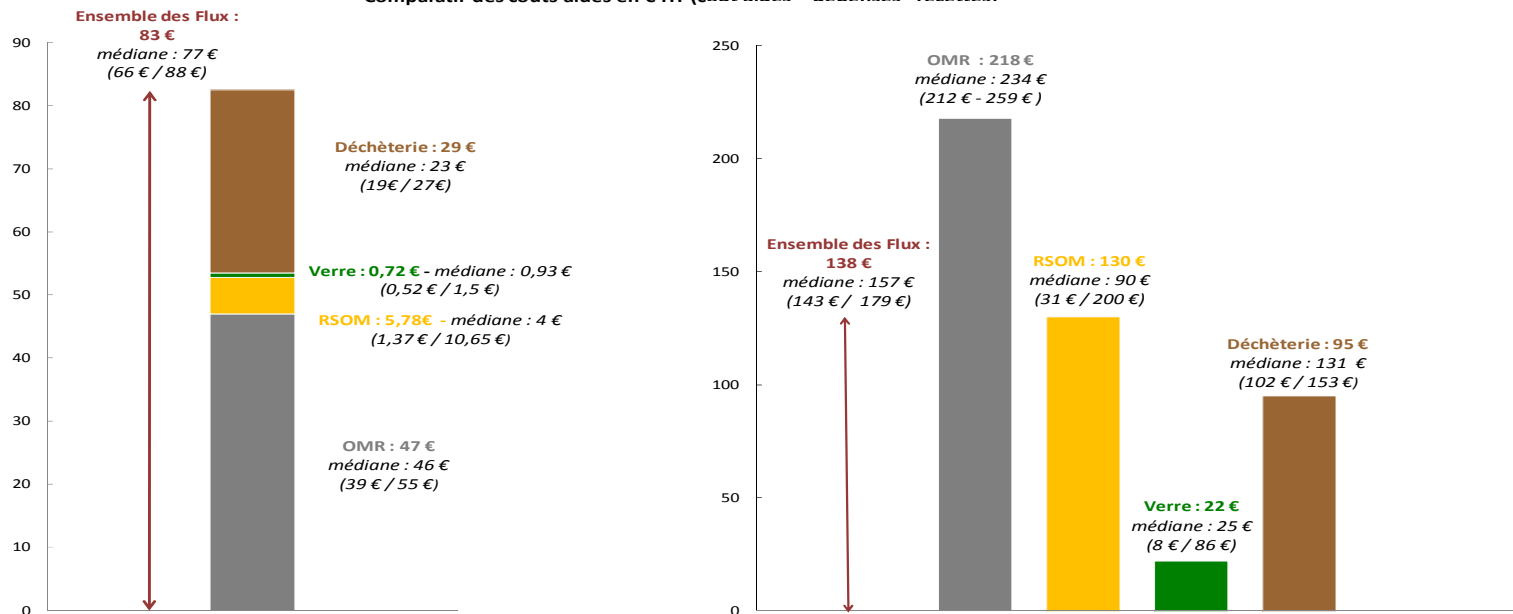
détail des soutiens des sociétés agréées



III. 2 Coût du service selon la méthode Comptacoût:

Depuis 2013, le SIRTOM a mis en place une comptabilité analytique respectant la méthodologie Comptacoût afin de permettre un comparatif des coûts du SIRTOM par rapport à un référentiel national. Cette méthodologie implique un traitement spécifique de certaines écritures comptables afin de permettre une comparaison cohérente.

Comparatif des coûts aidés en € HT (coût aidés = dépenses - recettes)



Les coûts aidés restent stables (entre 81 et 83 € HT par /hab/an tous flux confondus).

A noter pour l'année 2016, une forte augmentation des coûts aidés du flux recyclable dû à l'augmentation des coûts aidés des emballages ménagers recyclables. Cette augmentation s'explique principalement par la forte chute des prix de reprises des matériaux issus de la collecte sélective et la forte baisse des soutiens Eco-emballages.

IV PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

IV.1 Animations menées par actions

o Action sensibilisation du grand public

- Mise à jour du site internet du SIRTOM en fonction des actualités
- Création d'un article sur les actions phare de la prévention dans la lettre du SIRTOM
- Publication régulière d'articles sur la page facebook du SIRTOM

Bilan : → 76 000 visites sur le site internet depuis sa création en 2014
→ 95 mentions « j'aime » sur la page facebook

o Action sensibilisation des jeunes :

- Animations dans les écoles et les temps d'activités périscolaire sur les thèmes du compostage, du tri sélectif, de la prévention et du gaspillage alimentaire.
- Création d'un cahier de jeux sur la prévention, donné après chaque animation.
- Animation gaspillage alimentaire au collège de Senonches
- Animation pour les scolaires sur le thème du papier lors de la fête de la pomme à La Loupe.

Bilan : → 100 animations réalisées → 2000 enfants sensibilisés

o Action compostage individuel :

- Réunion d'information et dotation sur les communes de Saint Luperce, Villebon, Les Corvées les Ys.

Bilan : → 227 composteurs distribués (34.19 % des foyers concernés dotés)

o Action réduction de la consommation de papier dans les foyers:

- Création d'un autocollant stop pub distribué dans tous les foyers du SIRTOM
- Animation sur le papier lors de la fête de la pomme à La Loupe

Bilan : → 15000 stop pub distribué → 670 élèves sensibilisés

○ Action sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les foyers :

- Création d'article sur les DLUO et DLC, ainsi que des recettes antigaspi
- Animation gaspillage alimentaire à la bibliothèque de Courville sur Eure
- Distribution à tous les foyers de la plaquette antigaspillage créé par l'ADEME

Bilan : → 5 articles créés et publiés → 15000 plaquettes distribués
→ 35 personnes sensibilisées

○ Action mobilisation des artisans et des entreprises

- Opération Eco-défis (prospection terrain, suivi et labellisation) en partenariat avec la CMA.

Bilan : → 14 artisans engagés

○ Action Eco-Exemplarité des collectivités :

- « déchets des cimetières » : 4 communes engagées (Chuisnes, Saint Luperce, Fruncé et Saint Germain le Gaillard)
- « tri sélectif à la salle communale et à la mairie » : 1 commune engagée (Saint Germain le gaillard)

Bilan : → 4 nouvelles communes engagées

○ Action Promotion des Eco-manifestations :

- Prêt de gobelets réutilisable et mise en place du tri sélectif lors de manifestations (comité des fêtes de Saint Arnoult des bois et Champrond en Gâtine)

Bilan : → 500 gobelets prêtés → 2 comités des fêtes engagés
→ 2 manifestations éco-responsable

IV.2 Bilan de l'opération compostage domestique

L'opération de promotion du compostage domestique a été lancée en 2010 sur 7 communes. L'opération est étendue progressivement à de nouvelles communes afin de couvrir l'ensemble du syndicat fin 2018. Fin 2016, 25 communes étaient concernées par l'opération compostage représentant 75% des foyers du SIRTOM. 21% des foyers du SIRTOM sont équipés d'un composteur (2615 composteurs distribués).

IV.3 Bilan financier prévention

Evaluation des charges et produits directs liés à la prévention			Total HT
Charges	Personnel	33 600,25 €	53 034,44 €
	Autres charges	8 343,80 €	
	composteurs	11 090,39 €	
Produits	Soutiens et autres aides	1 273,62 €	38 397,62 €
	Aides ADEME	37 124,00 €	
Population de la collectivité concernée par le programme prévention			27137
			€/hab
Total des charges directes			53 034,44 €
Total des charges directes moins les produits			14 636,82 €
			1,95 €
			0,54 €

IV.4 Atteinte des objectifs

Objectifs du Programme de Prévention

	2013	2014	2015	2016	Objectif 2017
Total OMA (kg/hab/an)	321	316	307	294	313
Total DMA (Kg/hab/an)	651	680	634	647	659

Objectifs du PEDMA

		Situation SIRTOM Courville		objectifs PEDMA	
		année de référence (2007)	2016	2015	2020
Objectifs de prévention (Kg/hab/an)	OMA (ordures ménagères + tri sélectif)	358,5	294,4	333,4	322,6
	Encombrants	133,6	140,3	133,6	133,6
	Gravats	95,1	43,7	95,1	95,1
	Déchets végétaux + biodéchets	143	127,5	133	133
	DDM	2,15	1,94	3	3

Mis à part les déchets dangereux, l'ensemble des objectifs de réduction fixés dans le PEDMA à l'horizon 2015 et 2020 avait été atteint en 2015. Suite à la forte augmentation des tonnages encombrants en 2016, l'objectif lié à ce flux n'est plus atteint en 2016. A noter que certains flux, comme les végétaux, sont marqués par une grande variabilité annuelle.

Approuvé en Comité Syndical le 15 03 2017,

Le Président,



Jacky JAULNEAU